

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00214

Numéro SIREN : 301 984 217

Nom ou dénomination : A.F.I. ALVAREZ et FORCELLA INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2017 sous le numéro de dépôt 12370

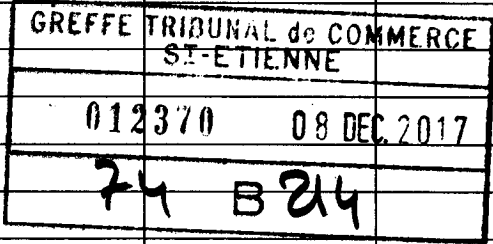
1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017



Désignation de l'entreprise : SARL AFI		Durée de l'exercice : 12	
Adresse de l'entreprise : rue Mathieu Vallat		42230 ROCHE LA MOLIERE	
Numéro SIRET* 3 0 1 9 8 4 2 1 7 0 0 0 1 0		Néant ☐	
		Exercice clos le : 3 0 0 6 2 0 1 7	
		N-1 : 3 0 0 6 2 0 1 6	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 715
	Fonds commercial (1) AH	AI	1 524
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	319 517
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	87 063
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
Autres immobilisations financières* BH	BI	80	
TOTAL (II) BJ		BK	409 294
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	33 833
	En cours de production de biens BN	BO	28 152
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	113
	Autres créances (3) BZ	CA	26 766
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
DIVERS	Disponibilités CF	CG	187 554
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 007
	TOTAL (III) CJ	CK	113
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	409 408
			495 845
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	80
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	Créances :



Désignation de l'entreprise : SARL AFI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :21.6...000.....)	DA	216 000		216 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	21 600		21 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	15 742		15 742
	Report à nouveau	DH	(171 958)		(76 434)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 343		(95 524)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	88 727	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	39 405		30 035
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 983		15 796
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	232 691		116 442
	Dettes fiscales et sociales	DY	115 811		71 805
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 228		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	407 118		234 077
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	495 845		315 461
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	398 978		223 123
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 166		1 103	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL AFI		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD	1 166 996	FE	44 281	FF	1 211 277
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 166 996	FK	44 281	FL	1 211 277	1 260 679
	Production stockée*					FM	(3 129)	(31 001)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	982	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 976	2 142
	Autres produits (I) (11)					FQ	6	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 213 112
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	150 139	162 929
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 376	7 303
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	621 184	655 090
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 132	13 917
	Salaires et traitements*					FY	282 381	315 178
	Charges sociales (10)					FZ	107 334	138 131
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	25 439	32 683
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 202 986
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	10 126	(93 410)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 468	2 859	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	2 468	2 859	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 468)	(2 859)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 658	(96 269)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFI

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			925
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			925
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	315		180
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	315		180
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(315)		745
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 213 112		1 232 747
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 205 769		1 328 271
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	7 343		(95 524)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	11 381	26 538
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	IJ	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	RC	RD	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 863		2 029
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	7 187		15 796
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6			
	obligatoires	A9	7 187		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
contraventions		315			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un procédure de redressement judiciaire a été ouverte en date du 7/09/2016 par le Tribunal de commerce de St Etienne et l'arrêt de ce plan de redressement a été prononcé le 7/09/2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 860
Total	9 860

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 180
Dettes fiscales et sociales	57 182
Total	79 622

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 007
Total	1 007

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100 000
Total	100 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 25/01/2012
Montant initial de cette garantie : 20 000
Montant restant dû en capital : 7 955
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/12/2018
Nature de la sûreté réelle : nantissement du materiel

Emprunt du : 11/08/2011
Montant initial de cette garantie : 80 000
Montant restant dû en capital : 17 775
Date de fin d'échéance de la garantie : 11/12/2017
Nature de la sûreté réelle : nantissement du matériel

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			37 500		37 500
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			34 039		34 039
- exercice			7 104		7 104
Total			41 143		41 143
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			1 254		1 254
Total			1 254		1 254

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	906
50 à 54 ans	6 à 10 ans	15 221
40 à 49 ans	11 à 20 ans	15 361
30 à 39 ans	21 à 30 ans	13 027
moins de 30 ans	plus de 30 ans	1 894
Engagement total		46 409

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- taux d'actualisation 1.67%
- départ à l'initiative du salarié

Pour faire face à ces différents départs en retraite, la société a contracté une assurance retraite à AG2R LA MONDIALE avec un montant capitalisé de 272.69 euros au 31/12/2016.



A.F.I. ALVAREZ et FORCELLA INDUSTRIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 216 000 euros
Siège social : Z.I. DU BUISSON
Rue Mathieu Vallat -42230- ROCHE LA MOLIERE
301 984 217 RCS SAINT-ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2017
D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 343 euros, à l'apurement partiel du compte « report à nouveau débiteur ».

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance